



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne publique

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Secrétariat Général Commun Départemental
Service de l'immobilier et de la logistique
9, place Jean-Marie Rausch
B.P. 71014
57034 METZ CEDEX

Objet de la consultation

Remplacement des toitures du site de la sous-préfecture sise 4, rue du Maréchal FOCH à 57200 SARREGUEMINES

Remise des offres

Date limite de réception des offres : **vendredi 29 mai 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 H 00.**

- travaux de couverture en ardoises : 45261212-3
- travaux de charpente : 45261100-5
- travaux de pose de gouttières : 45261320-3
- travaux d'isolation thermique : 45321000-3
- remplacement d'une verrière : 45262522

SOMMAIRE

1. Objet du marché
2. Conditions de passation du marché
 - 2.1. Etendue et modalités de la consultation
 - 2.2. Pouvoir adjudicateur
 - 2.3. Service chargé de la passation du marché
 - 2.4. Allotissement
 - 2.5. Modification de détail du dossier de consultation
3. Modalités de détermination du prix
 - 3.1. Contenu des prix
 - 3.2. Présentation des prix
 - 3.3. Variantes
4. Mode de règlement
5. Délai de validité des offres
6. Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises – visite des locaux- conditions de remises des offres
 - 6.1. Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises
 - 6.2. Visite des locaux
 - 6.3. Modalités de présentation des offres
7. Ouverture des plis- Dépouillement des offres
 - 7.1. Dépouillement
 - 7.2. Conditions d'attribution
 - 7.3. Choix du candidat
8. Participation au marché
9. Information des candidats sur les résultats de la consultation
10. Renseignements complémentaires

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet les travaux liés au **remplacement des toitures du site de la sous-préfecture sise 4, rue du Maréchal FOCH à 57200 SARREGUEMINES.**

Les modalités pratiques d'exécution sont définies dans le présent règlement de consultation et le DPGF détaillé. Les variantes et options ne sont pas autorisées conformément à l'article 3.3 du présent RC.

2. CONDITIONS DE PASSATION DU MARCHE

2.1. Etendue et modalités de la consultation

La présente consultation est passée dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'alinéa 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'éventuellement négocier avec les candidats ayant présenté une offre conformément aux dispositions de l'article R2161-17 du code de la commande publique. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

2.2. Pouvoir adjudicateur

Le présent marché est passé au nom et pour le compte de l'Etat, ministère de l'intérieur, pouvoir adjudicateur.

L'autorité habilitée à engager le pouvoir adjudicateur en mettant en œuvre les procédures de passation et en signant le marché et les actes d'exécution de celui-ci est le préfet de la Moselle.

2.3. Service chargé des opérations de passation

Le service chargé des opérations de passation du présent marché est le suivant :

Préfecture de la Moselle
SGCD – service des finances
9, place de la Préfecture
BP 71014
57034 Metz Cedex

Téléphone : 03 87 34 89 88

Courrier électronique : michel.helfen@moselle.gouv.fr

Adresse du profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Le service des finances du SGCD est chargé des formalités administratives suivantes :

- lancement de la consultation,
- notification du marché,
- suivi administratif du marché,
- dénonciation du marché,
- établissement des avenants au marché,
- contentieux,
- mandatements.

2.4 - Allotissement :

Le présent marché n'est pas alloti.

2.5 - Modification de détail du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis gratuitement aux candidats comprend :

le règlement de la consultation (RC) ;

le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;

l'acte d'engagement

le bordereau des prix (DPGF),

le CCTP

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications mineures au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas, où des modifications seraient apportées après ce délai, un délai supplémentaire est accordé aux candidats et une nouvelle date limite de remise des propositions est établie de manière à respecter cette période minimum de 15 jours.

3. MODALITES DE DETERMINATION DU PRIX

3.1 – Contenu des prix :

Le candidat est libre du choix du matériel à mettre en place en fonction des caractéristiques minimum du CCTP reprises dans le bordereau des prix.

3.2 – Présentation des prix :

Le prix en euro(€) doit être établi hors taxes, en chiffres et comporter deux décimales. Le prix unitaire hors TVA doit inclure les assurances et toutes les taxes parafiscales éventuelles, qui ne devront en aucun cas figurer sur l'acte d'engagement. En revanche, le taux de la TVA doit être indiqué dans l'acte d'engagement et dans les bordereaux de prix.

3.3 – Variantes:

Les variantes et options ne sont pas autorisées.

4. MODE DE REGLEMENT

Le règlement financier des sommes dues se fera selon les modalités énoncées dans le CCAP.

5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours -cent vingt jours-à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

6. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION-VISITE DES LOCAUX – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

6.1. – Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises :

Suite à l'appel public à la concurrence, seuls les candidats ayant téléchargé sur www.marches-publics.gouv.fr le dossier relatif à la présente consultation, peuvent présenter des offres.

Il pourra être téléchargé sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

6.2- Visite des locaux

A la remise de son offre, l'attributaire sera réputé avoir visité les lieux et apprécier les conditions d'exécution, les accès etc... **Une visite unique est organisée le mardi 5 mai à 14 heures sur le site de la sous-préfecture de Sarreguemines, 4, rue du Maréchal Foch à 57200 SARREGUEMINES.**

Les sociétés devront confirmer leur présence en adressant un message aux adresses suivantes :

marc.castellotto@moselle.gouv.fr et
aurelie.poinot@moselle.gouv.fr et

6.3 – Présentation des offres :

Le dépôt des offres s'effectue **uniquement** par voie électronique via le portail www.marches-publics.gouv.fr

Cette offre sera entièrement rédigée en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Une aide en ligne est disponible à cette adresse afin de permettre aux entreprises d'y créer un compte et de soumissionner.

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

Vendredi 29 mai 2026 à 12 heures

7. DEPOUILLEMENT DES OFFRES

7.1. Dépouillement

Le dépouillement des offres est exécuté dans les délais les plus courts, suivant la date limite de réception.

7.2. Conditions d'attribution

Les offres devront être conformes au cahier des clauses techniques particulières et à ses annexes. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-11 du code de la commande publique.

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, ne seront pas admises les candidatures ne présentant pas de garanties techniques et financières suffisantes.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères à chacun desquels sera affectée une note sur vingt. Chaque note sera ensuite pondérée par application du pourcentage correspondant, selon le détail suivant :

-valeur technique de l'offre, 50%

-prix de l'offre, 40 %

-considérations environnementales, 5 %

-considérations sociales, 5 %

La note finale, sur 100 points, sera attribuée par addition des différentes notes et servira en l'état à l'établissement du classement des offres.

A l'issue de l'étude, la meilleure note obtenue permettra de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

8. PARTICIPATION AU MARCHÉ

Toute correspondance ou document relatif au marché doit être rédigé en français.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander la production des pièces complémentaires en lien avec les déclarations et attestations sur l'honneur aux sociétés concernées.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement.

9. INFORMATION DES CANDIDATS SUR LE RESULTAT DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article R2181-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur avise, dès qu'il a fait son choix, par courrier, les candidats qui n'ont pas été retenus des motifs du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront prendre contact avec la :

Préfecture de la Moselle
Secrétariat général commun départemental
Service de l'immobilier et de la logistique
9 place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ Cedex 1

Pour les questions d'ordre administratif contacter :

Monsieur Marc CASTELLOTTTO, tél : 06 43 28 01 81

courriel : marc.castellotto@moselle.gouv.fr

Madame Aurélie POINOT tél : 06 88 05 21 17

courriel : aurelie.poinot@moselle.gouv.fr

Pour les questions d'ordre technique contacter :

Monsieur Jean DANCIC maître d'oeuvre 03 83 83 28 14 et 06 88 99 89 83

jean.dancic@wanadoo.fr